COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.6.2025
COM(2025) 225 final

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Slovaquie

{SWD(2025) 225 final}

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Slovaquie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) nº 1466/97 du Conseil[1], et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu le règlement (UE) nº 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques[2], et notamment son article 6, paragraphe 1,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

Considérations générales

(1) Le règlement (UE) 2024/1263, qui est entré en vigueur le 30 avril 2024, précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui vise à promouvoir des finances publiques saines et viables et une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et à prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et aux exigences du TFUE. Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays, ainsi que la surveillance de leur mise en œuvre. En outre, le règlement encourage les États membres à s'approprier la politique budgétaire et est davantage axé sur le moyen terme, tout en visant une application plus efficace et plus cohérente des règles. Chaque État membre doit présenter au Conseil et à la Commission un plan budgétaire et structurel national à moyen terme, contenant ses

[1] JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj.

[2] JO L 306 du 23.11.2011, p. 25, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2011/1176/oj.

engagements en matière budgétaire, de réforme et d'investissement sur un horizon de quatre ou cinq ans, selon la durée de la législature nationale. La trajectoire des dépenses nettes[3], dans chacun de ces plans, doit être conforme aux exigences du règlement, et notamment aux obligations de placer ou de maintenir la dette publique sur une trajectoire descendante plausible avant la fin de la période d'ajustement, ou de la maintenir à des niveaux prudents inférieurs à 60 % du produit intérieur brut (PIB) et de ramener et/ou de maintenir le déficit public en dessous de la valeur de référence de 3 % du PIB prévue par le traité à moyen terme. Lorsqu'un État membre s'engage à mettre en œuvre un ensemble pertinent de réformes et d'investissements conformément aux critères énoncés dans le règlement, la période d'ajustement peut être prolongée de trois ans au maximum.

(2) Le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil[4], qui a établi la facilité pour la reprise et la résilience (ci-après la «facilité»), est entré en vigueur le 19 février 2021. La facilité apporte un soutien financier aux États membres, créant une impulsion budgétaire financée par l'Union, pour la mise en œuvre de réformes et d'investissements. Conformément aux priorités du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques, la facilité favorise la reprise économique et sociale par la mise en œuvre de réformes et d'investissements durables tendant, en particulier, à promouvoir les transitions écologique et numérique et à rendre les économies des États membres plus résilientes. Elle contribue également à renforcer les finances publiques et à stimuler la croissance et la création d'emplois à moyen et à long termes, à renforcer la cohésion territoriale au sein de l'Union et à soutenir la poursuite de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.

(3) Le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil[5] (ci-après le «règlement REPowerEU»), adopté le 27 février 2023, vise à affranchir progressivement l'Union de sa dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles russes. Cet effort contribue à garantir la sécurité énergétique de l'Union en diversifiant son approvisionnement énergétique et en augmentant son utilisation des énergies renouvelables, ses capacités de stockage de l'énergie et son efficacité énergétique. La Slovaquie a ajouté un chapitre REPowerEU à son plan national pour la reprise et la résilience, afin de financer des réformes et des investissements clés qui contribueront à la réalisation des objectifs REPowerEU.

(4) Le 29 avril 2021, la Slovaquie a présenté son plan national pour la reprise et la résilience à la Commission, conformément à l'article 18, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/241. En vertu de l'article 19 de ce règlement, la Commission a évalué la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence du plan pour la reprise et la

---

3 Aux termes de l'article 2, point 2), du règlement (UE) 2024/1263, on entend par «dépenses nettes», les dépenses publiques, déduction faite i) des dépenses d'intérêts; ii) des mesures discrétionnaires en matière de recettes; iii) des dépenses relatives aux programmes de l'Union entièrement compensées par des recettes provenant de fonds de l'Union; iv) des dépenses nationales de cofinancement des programmes financés par l'Union; v) des éléments cycliques des dépenses liées aux indemnités de chômage; et vi) des mesures ponctuelles et autres mesures temporaires.

4 Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

5 Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) nº 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1, ELI: http://data.europa. eu/eli/reg/2023/435/oj).

résilience selon les lignes directrices concernant l'évaluation figurant à l'annexe V dudit règlement. Le 13 juillet 2021, le Conseil a adopté sa décision d'exécution relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Slovaquie[6], laquelle a été modifiée le 14 juillet 2023 en vertu de l'article 18, paragraphe 2, pour actualiser la contribution financière maximale au titre du soutien financier non remboursable, ainsi que pour inclure le chapitre REPowerEU[7]. La libération des tranches est subordonnée à l'adoption d'une décision de la Commission, conformément à l'article 24, paragraphe 5, du règlement, indiquant que la Slovaquie a atteint de manière satisfaisante les jalons et cibles pertinents établis dans la décision d'exécution du Conseil. Les jalons et cibles ne peuvent être considérés comme atteints de manière satisfaisante qu'en l'absence de régression sur les jalons et cibles de la même réforme ou du même investissement précédemment atteints.

(5) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, sur recommandation de la Commission, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Slovaquie[8]. Le plan, présenté conformément à l'article 11 et à l'article 36, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2024/1263, couvre la période 2025–2028 et présente une trajectoire d'ajustement budgétaire s'étalant sur quatre ans.

(6) Le 26 novembre 2024, la Commission a adopté un avis sur le projet de plan budgétaire de la Slovaquie pour 2025. Le même jour, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) nº 1176/2011, le rapport 2025 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel la Slovaquie est mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro et une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2025, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro[9] le 13 mai 2025 et le rapport conjoint sur l'emploi le 10 mars 2025.

(7) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité mondiale de l'UE sur les cinq prochaines années. La boussole met en évidence les trois impératifs de transformation pour une croissance économique durable: i) l'innovation; ii) la décarbonation et la compétitivité; et iii) la sécurité. Afin de combler le déficit d'innovation, l'UE entend favoriser l'innovation industrielle, soutenir la croissance des jeunes entreprises au moyen d'initiatives telles que la stratégie de l'UE en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion, et promouvoir l'adoption de technologies avancées comme l'intelligence artificielle et l'informatique quantique. Poursuivant l'objectif d'un verdissement de l'économie, la Commission a présenté un plan d'action global pour une énergie abordable et un pacte pour une industrie propre, visant à garantir que la

---

6 Décision d'exécution du Conseil du 13 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Slovaquie (ST 10156/2021; ST 10156/2021 ADD 1; ST 10156/2021 COR 1).

7 Décision d'exécution du Conseil du 14 juillet 2023 modifiant la décision d'exécution du 13 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Slovaquie (ST 11205/2023 INIT, ST 11205/2023 ADD 1).

8 Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel à moyen terme de la Slovaquie, JO C, C/2025/645 du 10.2.2025.

9 Recommandation du Conseil du 13 mai 2025 concernant la politique économique de la zone euro (JO C, C/2025/2782, 22.5.2025, ELI: http:// data.europa.eu/eli/C/2025/2782/oj).

transition vers une énergie propre reste efficace par rapport à son coût et propice à la compétitivité, en particulier pour les secteurs à forte intensité énergétique, et constitue un moteur de croissance. Afin de réduire ses dépendances excessives et d'accroître sa sécurité, l'Union est déterminée à renforcer ses partenariats commerciaux mondiaux, à diversifier ses chaînes d'approvisionnement et à sécuriser son accès aux matières premières critiques et aux sources d'énergie propres. La mise en œuvre de ces priorités s'appuie sur des catalyseurs horizontaux, à savoir la simplification de la réglementation, l'approfondissement du marché unique, le financement de la compétitivité et d'une union de l'épargne et des investissements, la promotion des compétences et d'emplois de qualité, et une meilleure coordination des politiques de l'UE. La boussole pour la compétitivité est alignée sur le Semestre européen, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.

(8) En 2025, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité. La pleine mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience reste essentielle à la réalisation des priorités stratégiques du Semestre européen, car ces plans permettent aux pays concernés de relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis identifiés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées ces dernières années. Ces recommandations par pays conservent leur pertinence pour l'évaluation des plans pour la reprise et la résilience modifiés conformément à l'article 21 du règlement (UE) 2021/241.

(9) Les recommandations par pays de 2025 pointent les grands défis de politique économique auxquels les mesures prévues dans les plans pour la reprise et la résilience répondent insuffisamment, en tenant compte des défis pertinents mis en évidence dans les recommandations par pays de 2019 à 2024.

(10) Le 4 juin 2025, la Commission a publié le rapport 2025 pour la Slovaquie. Ce rapport évalue les progrès accomplis par la Slovaquie dans les suites données aux recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées et fait le point de la mise en œuvre, par la Slovaquie, de son plan pour la reprise et la résilience. Sur la base de cette analyse, il mentionne les défis les plus pressants auxquels la Slovaquie est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par la Slovaquie dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, ainsi que dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

(11) La Commission a procédé à un bilan approfondi en vertu de l'article 5 du règlement (UE) nº 1176/2011 pour la Slovaquie. Les principales conclusions de l'évaluation par la Commission, aux fins dudit règlement, des vulnérabilités macroéconomiques de la Slovaquie ont été publiées le 13 mai 2025[10]. Le 4 juin 2025, la Commission a conclu que la Slovaquie connaissait des déséquilibres macroéconomiques. En particulier, malgré quelques améliorations, les vulnérabilités liées à la compétitivité des coûts, au solde extérieur et au marché immobilier persistent, alors que les progrès constatés en ce qui concerne l'endettement des ménages semblent plus solides, et les mesures prises ont été limitées. L'inflation et la croissance des coûts salariaux unitaires ont

[10] SWD(2025) 125 final.

fortement diminué, mais les écarts par rapport au reste de la zone euro et de l'UE, notamment pour ce qui est de l'inflation sous-jacente, perdurent. Après une nette amélioration, imputable à la baisse des prix de l'énergie, constatée en 2023, le déficit de la balance courante s'est légèrement creusé en 2024 en raison d'exportations peu soutenues et d'importations en hausse dans un contexte de reprise de la demande intérieure. Le déficit de la balance courante devrait encore augmenter cette année, tandis que le déficit public élevé ne s'atténue pas. Les prix de l'immobilier ont par ailleurs connu une nouvelle accélération au cours de l'année 2024, alors que le déclin enregistré en ce qui concerne la construction d'habitations exacerbe une offre de logements déjà restreinte. Après plusieurs années de forte augmentation de l'endettement des ménages, la hausse des taux d'intérêt a freiné la demande de crédits hypothécaires durant les deux dernières années, tandis que les ratios d'endettement des ménages ont enregistré une diminution au cours des dernières années. Les conditions financières s'étant toutefois assouplies en 2024 et au début de l'année 2025, l'endettement des ménages a récemment rebondi, sous l'effet également de l'augmentation du revenu réel disponible dans un contexte de marché du travail tendu. Les effets de dénominateur perdent en importance, de sorte que les ratios d'endettement des ménages peuvent se stabiliser ou enregistrer un recul plus limité qu'auparavant à court terme, tout en restant inférieurs à la moyenne de l'UE dans un contexte de secteur bancaire sain. Les progrès ont été limités en ce qui concerne les politiques menées. Les mesures de soutien à l'énergie en faveur des ménages ont été prolongées afin de freiner l'inflation. Toutefois, cette mesure non ciblée est devenue l'un des moteurs du déficit marqué de la balance courante et de l'important déficit public. L'adoption de mesures visant à améliorer la productivité de la main-d'œuvre et l'environnement des entreprises reste limitée. Une modification de la loi sur la construction en vue de la simplification des procédures applicables dans ce secteur est entrée en vigueur en avril.

Évaluation du rapport d'avancement annuel

(12) Le 21 janvier 2025, le Conseil a recommandé les taux de croissance maxima des dépenses nettes suivants pour la Slovaquie: 3,8 % en 2025, 0,9 % en 2026, 1,6 % en 2027 et 1,5 % en 2028, qui correspondent aux taux de croissance cumulés maximaux de 10,3 % en 2025, 11,2 % en 2026, 13,0 % en 2027 et 14,8 % en 2028, calculés par référence à 2023. Pour la période 2025-2027, ces taux de croissance maxima des dépenses nettes coïncident avec la trajectoire de correction prévue à l'article 3, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1467/97, comme recommandé par le Conseil le 21 janvier 2025 en vue de mettre un terme à la situation de déficit excessif[11]. Le 30 avril 2025, la Slovaquie a présenté son rapport d'avancement annuel[12] sur l'action engagée en réponse à la recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 en vue de mettre un terme à la situation de déficit excessif et de mettre en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux grands défis recensés dans les recommandations par pays qui lui ont été spécifiquement adressées dans le cadre du Semestre européen. Le rapport d'avancement annuel 2025 tient également compte des rapports semestriels présentés par la Slovaquie sur les progrès accomplis dans la mise

[11] Recommandation du Conseil visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif en Slovaquie, C/2025/5039.

[12] Les rapports d'avancement annuels pour 2025 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en.

en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.

(13) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a recommandé d'activer de manière coordonnée la clause dérogatoire nationale du pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE en vue d'une augmentation rapide et significative des dépenses de défense, et cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil européen le 6 mars 2025. À la suite de la demande de la Slovaquie du 30 avril 2025, le Conseil, sur recommandation de la Commission, a adopté le [date] une recommandation autorisant la Slovaquie à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés et à les dépasser[13].

(14) D'après les données validées par Eurostat[14], le déficit public de la Slovaquie s'est creusé pour passer de 5,2 % du PIB en 2023 à 5,3 % en 2024, tandis que la dette publique est passée de 55,6 % du PIB à la fin de 2023 à 59,3 % à la fin de 2024. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à un taux de croissance des dépenses nettes de 5,4 % en 2024. Dans son rapport d'avancement annuel, la Slovaquie estime la croissance de ses dépenses nettes à 3,0 % en 2024. La Commission considère que la croissance des dépenses nettes a été plus élevée que celle indiquée dans le rapport d'avancement annuel. La différence entre les calculs de la Commission et les estimations des autorités nationales est due au fait que le rapport d'avancement annuel repose sur une hypothèse de dépenses financées par l'Union plus basses en 2023. D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire[15], qui comprend les dépenses financées au niveau national et celles financées par l'Union, était restrictive, de 2,2 % du PIB en 2024.

(15) D'après le rapport d'avancement annuel, le scénario macroéconomique qui sous-tend les projections budgétaires de la Slovaquie prévoit une croissance du PIB réel de 1,9 % en 2025 comme en 2026, tandis que l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) devrait s'établir à 3,9 % en 2025 et à 3,7 % en 2026. Les prévisions de la Commission du printemps 2025 tablent sur une croissance du PIB réel de 1,5 % en 2025 et de 1,4 % en 2026, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 4,0 % en 2025 et à 2,9 % en 2026.

(16) D'après le rapport d'avancement annuel, le déficit public devrait diminuer pour s'établir à 4,9 % du PIB en 2025, tandis que le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter pour atteindre 61,1 % à la fin de 2025. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 3,6 % en 2025. Les prévisions de la Commission du printemps 2025 tablent sur un déficit public de 4,9 % du PIB en 2025. La diminution du déficit en 2025 s'explique principalement par les mesures d'assainissement visant à

---

13 Recommandation du Conseil autorisant la Slovaquie à s'écarter de la trajectoire des dépenses nettes recommandée et à la dépasser (activation de la clause dérogatoire nationale), [Veuillez compléter: JO C, C/2025/xxx, x.x.2025].

14 Eurostat, Euro-indicateurs, 22.4.2025.

15 L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. L'orientation budgétaire correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) au titre de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'Union.

accroître les recettes adoptées par le gouvernement slovaque pour 2025. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 3,8 % en 2025. D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, qui comprend les dépenses financées au niveau national et les dépenses financées par l'Union, devrait être globalement neutre en 2025, à 0,2 % du PIB. Le ratio de la dette publique au PIB devrait pour sa part augmenter et atteindre 60,9 % d'ici la fin 2025. L'augmentation du ratio de la dette au PIB en 2025 s'explique principalement par un déficit primaire élevé.

(17) D'après les prévisions de la Commission du printemps 2025, des dépenses publiques générales représentant 1,4 % du PIB devraient être financées par un soutien non remboursable («subventions») provenant de la facilité pour la reprise et la résilience en 2025, contre 0,7 % du PIB en 2024. Les dépenses financées par un soutien non remboursable au titre de la facilité pour la reprise et la résilience permettent des investissements de qualité et des réformes de nature à améliorer la productivité qui n'ont pas d'incidence directe sur le solde et la dette des administrations publiques slovaques.

(18) Les dépenses publiques de défense en Slovaquie se sont élevées à 1,4 % du PIB en 2021, à 1,0 % du PIB en 2022 et à 1,2 % du PIB en 2023[16]. Selon les prévisions de la Commission du printemps 2025, les dépenses consacrées à la défense devraient s'établir à 1,3 % du PIB en 2024 et à 2,3 % du PIB en 2025. Cela correspond à une augmentation de 0,9 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021. La période d'activation de la clause dérogatoire nationale (2025-2028) permet à la Slovaquie de redéfinir les priorités de ses dépenses publiques ou d'augmenter ses recettes publiques, de sorte que la hausse durable des dépenses consacrées à la défense ne mette pas en péril la viabilité budgétaire à moyen terme.

(19) Selon les prévisions de la Commission du printemps 2025, les dépenses nettes de la Slovaquie devraient augmenter de 3,8 % en 2025, leur croissance cumulée s'élevant à 9,3 % sur 2024 et 2025. D'après les prévisions de la Commission du printemps 2025, la croissance des dépenses nettes de la Slovaquie en 2025 devrait être inférieure au taux de croissance maximal recommandé établi par la trajectoire de correction, chaque année et sur l'ensemble de la période 2024-2025. Par conséquent, la procédure concernant les déficits excessifs à l'égard de la Slovaquie est suspendue.

(20) D'après le rapport d'avancement annuel, le déficit public devrait diminuer pour s'établir à 4,5 % du PIB en 2026, tandis que le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter pour atteindre 63,3 % à la fin de 2026. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions de la Commission du printemps 2025 tablent quant à elles sur un déficit public de 5,1 % du PIB en 2026. L'augmentation du déficit en 2026 s'explique principalement par une détérioration des perspectives macroéconomiques, combinée à la persistance de mesures discrétionnaires qui entraînent une hausse des dépenses, notamment un 13e mois de pension permanent ou une augmentation des dépenses de santé. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 3,9 % en 2026. D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, qui comprend les dépenses financées au niveau national et les dépenses financées par l'Union, devrait être neutre en 2026. L'assainissement budgétaire pourrait également contribuer à améliorer la position extérieure. Le ratio de la dette publique au PIB devrait pour sa part augmenter et

[16] Eurostat, dépenses publiques par classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

atteindre 63,0 % d'ici la fin 2026, selon la Commission. L'augmentation du ratio de la dette au PIB en 2026 s'explique principalement par un déficit primaire élevé.

Principaux défis politiques

(21) En 2024, la pression fiscale en Slovaquie (soit l'imposition des revenus du travail) a dépassé la moyenne de l'Union pour les bas salaires, avec un taux de 38,2 % pour les personnes percevant 50 % du salaire moyen, alors que ce taux s'établit à 31,8 % en moyenne pour l'Union. Toutefois, la pression était plus proche de la moyenne de l'Union pour les revenus les plus élevés, ce qui indique que la charge fiscale est relativement plus importante pour les personnes à faibles revenus. En 2023, les recettes d'impôts fonciers étaient faibles (0,4 % du PIB), alors que la moyenne de l'Union était de 1,9 %, principalement en raison du système d'imposition foncier fondé sur la surface en Slovaquie, qui ne tient pas compte d'aspects tels que l'emplacement ou la valeur marchande dans le calcul de l'impôt. Il en résulte une stagnation des recettes fiscales, dans un contexte de hausse des prix de l'immobilier ces dernières années et de problèmes d'équité et d'égalité de traitement. En outre, les recettes provenant de la fiscalité environnementale slovaque, en particulier dans des domaines tels que les transports, la pollution et les ressources naturelles, sont constamment inférieures à la moyenne de l'Union. Le prix effectif du carbone en Slovaquie est de 64,1 EUR par tonne de CO_2, un prix nettement inférieur à la moyenne de l'Union (84,8 EUR), ce qui laisse entendre que les incitations économiques à la réduction des émissions sont plus faibles. La Slovaquie prend des mesures pour renforcer l'efficacité de son système de perception de l'impôt, en investissant dans des infrastructures informatiques et en appliquant une stratégie globale de transformation numérique. Bien que l'écart de TVA se soit considérablement réduit ces dernières années, l'écart en matière de respect des obligations de TVA reste nettement supérieur à la moyenne de l'Union. Pour remédier aux déficits publics élevés, la Slovaquie a mis en place des mesures visant à accroître les recettes publiques, ce qui a une incidence négative sur la compétitivité des prix et entraîne une répartition inégale des ressources. Plus précisément, la taxe récemment instaurée sur les transactions financières nuit à l'activité des entreprises, contribue à la hausse des prix et encourage le recours aux paiements en espèces, ce qui suscite des inquiétudes quant à une éventuelle fraude fiscale. En outre, le gouvernement a étendu des mesures visant à atténuer les répercussions sociales des prix élevés de l'énergie. Toutefois, ces mesures ne ciblent pas les personnes vulnérables et faussent les signaux de prix des marchés de l'énergie. En outre, la mise en œuvre insuffisante, dans le cadre du processus budgétaire, des revues de dépenses existantes freine la réalisation d'économies éventuelles qui pourraient améliorer les finances publiques. Faire progresser la numérisation de l'administration fiscale, en particulier dans les domaines de la facturation électronique et des déclarations fiscales préremplies, pourrait contribuer à réduire les fuites dans le système fiscal, à simplifier la mise en conformité et à réduire les coûts associés.

(22) La Slovaquie reste confrontée à une pénurie importante de logements, le nombre de logements par millier d'habitants figurant parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. La construction de logements résidentiels est inférieure à la moyenne de l'Union et diminue depuis la fin de 2023. Le nombre de permis de construire délivrés à la fin de 2023 a enregistré une tendance à la baisse similaire. Cette situation résulte de l'inefficacité des procédures d'octroi de permis en Slovaquie, due à une forte fragmentation administrative et à l'insuffisance des ressources au niveau municipal. Le soutien à l'offre de logements contribue également à limiter les risques liés à l'endettement des ménages. En outre, le marché locatif est sous-développé, car le

cadre législatif favorise la propriété plutôt que la location. La propriété immobilière demeure l'option privilégiée par la plupart des ménages en Slovaquie, étant donné que les loyers sont élevés et que la disponibilité de logements en location est faible. Par ailleurs, l'offre très limitée de logements sociaux – seulement 1,6 % du parc immobilier – constitue un obstacle à l'accès au logement pour les personnes les plus vulnérables. La hausse des prix des logements et la baisse de la construction de logements résidentiels restreignent encore davantage l'accessibilité des logements et les rendent moins abordables.

(23) Conformément à l'article 19, paragraphe 3, point b), du règlement (UE) 2021/241, et à l'annexe V, critère 2.2, dudit règlement, le plan pour la reprise et la résilience prévoit un vaste ensemble de réformes et d'investissements qui se renforcent mutuellement et qui doivent être mis en œuvre d'ici à 2026. Ceux-ci doivent permettre au pays de relever efficacement l'ensemble, ou une partie significative, des défis recensés dans les recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées. Dans ce délai serré, il est essentiel que la Slovaquie parachève la mise en œuvre effective de son plan pour la reprise et la résilience afin de renforcer sa compétitivité à long terme par les transitions écologique et numérique, tout en veillant à l'équité sociale. Pour honorer les engagements du plan pour la reprise et la résilience au plus tard en août 2026, il est essentiel que la Slovaquie accélère la mise en œuvre des réformes et des investissements en relevant les défis correspondants. En particulier, le caractère imprévisible de l'environnement réglementaire, les charges administratives et la fragmentation de la structure de gouvernance, ainsi que l'inefficacité des procédures de passation de marchés publics et la préparation insuffisante des projets d'investissement influent sur la capacité de la Slovaquie à mettre en œuvre efficacement les projets d'investissement et à absorber les financements de l'Union, ce qui freine considérablement le potentiel d'innovation et de diversification économique du pays. Il demeure essentiel d'associer systématiquement les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient largement le plan pour la reprise et la résilience, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre.

(24) La mise en œuvre du programme de la politique de cohésion, comprenant des soutiens du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ), du Fonds social européen plus (FSE +) et du Fonds de cohésion (FC), s'est accélérée en Slovaquie. Il est important de poursuivre les efforts consentis afin de garantir une mise en œuvre rapide de ce programme, tout en maximisant son incidence sur le terrain. La Slovaquie prend déjà des mesures, dans le cadre du programme qu'elle mène au titre de la politique de cohésion, pour stimuler la compétitivité et la croissance. Néanmoins, la Slovaquie reste confrontée à des défis, liés notamment à l'amélioration de la compétitivité dans le contexte de la transition industrielle, au renforcement de la capacité d'innovation, y compris pour la mise au point et la fabrication de technologies critiques, à l'augmentation de la résilience dans le domaine de l'eau et du logement, à l'accessibilité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants, ainsi qu'à la participation des groupes défavorisés au marché du travail. Conformément à l'article 18 du règlement (UE) 2021/1060, la Slovaquie est tenue, dans le cadre de l'examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, de réexaminer son programme en tenant compte, entre autres, des défis mis en évidence dans les recommandations par pays de 2024. La proposition de la Commission adoptée

le 1er avril 2025[17] prévoit de prolonger au-delà du 31 mars 2025 le délai de présentation d'une évaluation – par programme – des résultats de l'examen à mi-parcours. Elle prévoit également d'offrir une certaine souplesse pour accélérer la mise en œuvre des programmes et d'encourager les États membres à allouer des ressources au titre de la politique de cohésion à cinq priorités stratégiques de l'Union, à savoir la compétitivité dans les technologies stratégiques, la défense, le logement, la résilience dans le domaine de l'eau et la transition énergétique.

(25) La plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) offre l'opportunité d'investir dans une priorité stratégique essentielle de l'Union en renforçant la compétitivité de celle-ci. STEP fait appel à 11 fonds existants de l'Union. Les États membres peuvent également contribuer au programme InvestEU, qui soutient les investissements dans des domaines prioritaires. La Slovaquie pourrait se servir de ces initiatives pour soutenir le développement ou la production de technologies critiques, notamment des technologies propres et économes en ressources.

(26) Au-delà des défis économiques et sociaux auxquels répondent le plan pour la reprise et la résilience et d'autres fonds de l'Union, la Slovaquie est confrontée à plusieurs autres défis liés à la décarbonation et à la transformation de l'industrie, au développement de la mobilité à émissions nulles, à l'environnement des entreprises et à l'administration publique, à la numérisation, à la recherche et à l'innovation, au système judiciaire, au marché du travail, à l'éducation et aux soins de santé.

(27) Comme le prévoit la boussole pour la compétitivité, toutes les institutions européennes, nationales et locales doivent déployer des efforts considérables pour élaborer des règles plus simples et accélérer les procédures administratives. La Commission s'est fixé des objectifs ambitieux visant à réduire la charge administrative d'au moins 25 % et d'au moins 35 % pour les PME. Pour atteindre ces objectifs, elle a créé de nouveaux outils. Elle entend notamment soumettre le corpus législatif de l'UE à un test de résistance et renforcer le dialogue entre les parties prenantes. Afin d'être à la hauteur de cette ambition, la Slovaquie doit par ailleurs prendre des mesures. En effet, 78 % des entreprises qui exercent leurs activités en Slovaquie estiment que la complexité des procédures administratives pose problème[18]. Des procédures administratives longues et complexes, un environnement réglementaire imprévisible, une législation en constante évolution et une planification insuffisante des investissements font de la Slovaquie l'un des environnements les moins favorables aux entreprises de l'Union européenne. En Slovaquie, la législation tend à changer rapidement et les procédures législatives accélérées sont devenues courantes lors de l'adoption de nouvelles lois. Entre octobre 2023 et février 2025, 37 % des lois adoptées ont contourné les analyses d'impact standard et les consultations des parties prenantes. Le cadre actuel pour une meilleure réglementation en Slovaquie manque de règles claires et transparentes et n'est pas mis en œuvre de manière efficace. Malgré l'introduction de mesures visant à améliorer l'environnement économique, y compris dans le plan pour la reprise et la résilience de la Slovaquie, les améliorations ont été globalement marginales.

---

17 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours – COM(2025) 123 final.

18 Businesses' attitudes towards corruption in the EU, rapport Eurobaromètre Flash, (avril 2024).

(28) La compétitivité de la Slovaquie est entravée par la fragmentation de l'administration publique, le manque de transparence dans la passation des marchés publics et la planification insuffisante des investissements. Les administrations locales souffrent de grandes disparités au niveau de la taille des municipalités, d'un sous-financement des responsabilités supplémentaires et d'un manque de planification stratégique. La planification des investissements reste liée aux cycles de financement de l'Union et manque d'une vision à long terme, ce qui génère de l'incertitude pour les entreprises et les autorités locales. Les petites municipalités, en particulier, ont besoin de davantage de formation et de capacités pour gérer les investissements et accéder aux fonds de l'Union. Malgré les récentes réformes en matière d'évaluation, de sélection et de budgétisation des investissements publics, le suivi et l'évaluation ex post des projets restent insuffisants. Étant donné que la Slovaquie élabore une stratégie nationale d'investissement à l'horizon 2050, il est essentiel que cette stratégie bénéficie d'un large soutien politique et soit adoptée en temps utile. La réforme de la structure de gouvernance locale et la garantie d'un financement adéquat pour les différentes responsabilités pourraient considérablement renforcer la capacité structurelle de la Slovaquie en matière de planification et de mise en œuvre des investissements. En outre, la Slovaquie doit également améliorer la qualité des services publics au niveau local et renforcer l'indépendance financière et la capacité de gestion des administrations locales et régionales.

(29) Bien que les réformes récentes visent à simplifier les procédures de passation de marchés publics, des inquiétudes subsistent quant au manque de transparence et de concurrence, étant donné que le pourcentage de marchés publics attribués dans le cadre de procédures ne comportant qu'un seul soumissionnaire s'élevait à 33 % en 2023. La transparence et la concurrence dans les procédures de passation des marchés publics sont nécessaires afin de promouvoir une bonne gouvernance et d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. En outre, malgré l'adoption de la loi relative aux procédures de passation des marchés publics, qui vise à renforcer les règles en matière de marchés publics écologiques et à améliorer l'utilisation de critères de qualité et du calcul du coût du cycle de vie, la majorité des marchés en Slovaquie sont toujours attribués sur la base du prix le plus bas.

(30) Le système judiciaire slovaque suscite des inquiétudes. En particulier, il n'existe toujours pas de garanties suffisantes quant à la révocation des membres du Conseil de la magistrature. Plusieurs évolutions, telles que le démantèlement des agences spécialisées dans la lutte contre la corruption (le bureau du procureur spécial et l'agence nationale de lutte contre la criminalité), ainsi que l'incidence de certaines modifications du code pénal, suscitent de vives inquiétudes quant à la solidité du cadre de lutte contre la corruption de la Slovaquie, au degré de spécialisation et au développement de la capacité institutionnelle au fil du temps. En conséquence, les efforts déployés par les forces de police et le ministère public pour enquêter sur les cas de corruption complexe et à haut niveau et pour engager des poursuites en la matière ont été gravement perturbés, entraînant des répercussions sur le suivi efficace des affaires en cours et à venir. Ces évolutions risquent de peser sur l'environnement économique et réglementaire de la Slovaquie, et donc sur sa compétitivité.

(31) Les infrastructures numériques de la Slovaquie constituent un obstacle à sa compétitivité: seuls 69,12 % des ménages avaient accès aux réseaux à très haute capacité en 2023, contre 78,81 % en moyenne dans l'Union. Le déficit d'investissement dans la connectivité gigabit, estimé à plus de 500 millions d'EUR, doit être comblé pour fournir aux entreprises et au public une connectivité numérique

plus rapide, plus fiable et plus étendue. Pour faciliter le déploiement de nouvelles infrastructures numériques, il est essentiel de simplifier le cadre réglementaire, de créer un environnement économique favorable aux investisseurs et de réduire les délais et les coûts associés à un tel déploiement.

(32) La lenteur de l'adoption des technologies numériques en Slovaquie constitue un défi supplémentaire pour la compétitivité et la croissance: 62 % des petites et moyennes entreprises (PME) seulement présentent un niveau élémentaire d'intensité numérique, contre 72,9 % en moyenne dans l'Union. La coopération limitée entre les secteurs de l'entreprise et de la recherche constitue un autre obstacle important à la croissance économique et à la compétitivité. Les possibilités pour les PME d'investir dans la recherche et le développement (R&D) sont limitées, étant donné que le régime actuel d'incitations fiscales en la matière favorise les grandes entreprises. Améliorer les systèmes d'incitation à la recherche et au développement et orienter davantage les politiques de R&D vers les PME pourrait stimuler le potentiel de croissance de la Slovaquie.

(33) L'économie slovaque, notamment son secteur industriel important et à forte intensité de main-d'œuvre, est confrontée à des difficultés pour se moderniser, atteindre ses objectifs climatiques et rester compétitive. Les capacités de production nationales restent particulièrement limitées dans le secteur des technologies «zéro net». En diversifiant davantage son économie et en misant sur l'innovation, notamment dans le domaine des technologies vertes et des processus automatisés, la Slovaquie pourrait renforcer sa viabilité économique à long terme et sa résilience face aux chocs extérieurs. À cette fin, il est nécessaire de donner clairement la priorité aux investissements. Le cadre législatif existant qui facilite la transformation de l'industrie slovaque pourrait être complété par un mécanisme de réexamen régulier et de stimulation des mesures prioritaires dans le secteur industriel, renforçant ainsi sa transition, en particulier vers les technologies «zéro net» innovantes. Le fait que le modèle économique slovaque repose principalement sur l'assemblage en aval de biens intermédiaires importés limite la valeur ajoutée nationale et les effets d'entraînement sur les compétences des entreprises locales. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour renforcer l'intégration du secteur manufacturier et des secteurs industriels émergents dans les chaînes d'approvisionnement à l'échelle de l'Union.

(34) La Slovaquie continue de dépendre fortement de la Russie pour ce qui est des combustibles fossiles. En 2024, environ 70 % du gaz naturel et plus de 80 % du pétrole brut consommés étaient d'origine russe. Les efforts déployés par la Slovaquie pour mettre un terme à sa dépendance envers la Russie sont lents.

(35) Les coûts élevés de l'énergie pour les entreprises restent l'un des principaux goulets d'étranglement en matière de compétitivité en Slovaquie, tandis que le système de prix réglementés de l'énergie applicable aux ménages continue de freiner les investissements dans l'efficacité énergétique. En 2024, les énergies renouvelables ne représentaient que 24 % de la consommation finale brute d'énergie, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'Union (47 %). Bien que la Slovaquie ait récemment adopté des réformes soutenant les investissements qui répondent aux objectifs REPowerEU, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour accélérer le déploiement des sources d'énergie renouvelables, dont l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie géothermique et les gaz renouvelables. Par ailleurs, le raccordement des énergies renouvelables au réseau devrait être plus efficace et moins contraignant, et donner la priorité aux investissements qui facilitent le raccordement au réseau et offrent davantage de flexibilité pourrait aider en ce sens. La décarbonation du secteur

du chauffage domestique reste essentielle pour réduire la dépendance de l'économie à l'égard des combustibles fossiles et atteindre les objectifs climatiques du pays. Les technologies géothermiques et de pompes à chaleur sont particulièrement sous-utilisées dans les grands réseaux de chauffage urbain. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'industrie, par exemple, étant donné que des difficultés subsistent, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, au niveau des délais de mise en œuvre des investissements et de l'augmentation de ces derniers.

(36) La très faible pénétration de la mobilité à émissions nulles en Slovaquie limite la compétitivité nationale de l'industrie automobile, qui occupe une grande place dans le pays. Cette faiblesse est illustrée par l'un des pourcentages de nouvelles immatriculations de véhicules à émissions nulles les plus bas de l'Union (seulement 2,9 % des nouvelles immatriculations de voitures), mais aussi par le retard pris dans la mise en place d'infrastructures de recharge et de ravitaillement des véhicules à émissions nulles. Bien que la Slovaquie ait adopté certaines réformes dans le cadre de son plan pour la reprise et la résilience (le plan d'action pour l'électromobilité, par exemple), les mesures incitatives visant à soutenir le déploiement des véhicules et des infrastructures à émissions nulles ne se sont pas encore concrétisées. La mise en place des mesures incitatives énoncées dans le plan d'action sur l'électromobilité est essentielle pour permettre au secteur privé de réaliser d'importants investissements supplémentaires. De même, les infrastructures ferroviaires slovaques ne sont que lentement modernisées, ce qui limite leur attractivité tant pour le transport de voyageurs que pour le fret. En outre, la Slovaquie manque d'une approche centralisée pour le financement à long terme des rénovations stratégiques des infrastructures de transport nationales, qui pourrait prendre la forme d'un fonds centralisé consacré à ces infrastructures, afin d'accélérer le financement national à moyen et long terme. En outre, la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire nationale n'encourage pas la modernisation rapide du réseau existant.

(37) La Slovaquie est loin d'atteindre l'objectif de mise en décharge des déchets municipaux fixé pour 2035. Il est nécessaire d'améliorer la maîtrise du gaspillage de ressources pour réduire la mise en décharge et d'accroître l'utilisation de matériaux circulaires. La qualité des masses d'eau de surface slovaques se détériore en raison de mesures de gestion de l'eau inadéquates. Ces masses d'eau ont été mises sous pression en raison d'un nombre accru de phénomènes météorologiques extrêmes, de quantités excessives de polluants et de modifications fréquentes de la forme et du débit des masses d'eau. Toutefois, la mise en place d'une meilleure gestion durable de l'eau pourrait améliorer l'état des masses d'eau et renforcer la résilience dans le domaine de l'eau face aux sécheresses et aux inondations. En outre, il est essentiel de donner la priorité aux solutions fondées sur la nature et à la restauration des cours d'eau par rapport à la construction de nouveaux barrages et d'autres «infrastructures grises», tout en traduisant ces mesures par des politiques nationales pertinentes. Les absorptions de carbone de la Slovaquie sont en deçà du niveau d'ambition nécessaire pour atteindre ses objectifs en 2030 en matière d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie. L'augmentation de la capacité d'absorption du carbone et de la résilience des forêts slovaques nécessite une meilleure protection de la biodiversité et, à cet effet, il convient notamment de terminer la délimitation des parcs nationaux, de planter des forêts multi-espèces et multigénérationnelles et de préserver les ressources naturelles.

(38) La Slovaquie affiche un taux de chômage relativement faible, mais le chômage de longue durée et le chômage des jeunes restent élevés, ainsi que celui des groupes défavorisés tels que les Roms et les personnes peu qualifiées. Dans le même temps, si l'écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes en Slovaquie est relativement faible par rapport à la moyenne de l'Union, les femmes sont largement sous-représentées sur le marché du travail. Des mesures visant à accroître la participation des femmes au marché du travail pourraient contribuer à remédier aux pénuries croissantes de main-d'œuvre. Les investissements dans les politiques visant à aider les personnes vulnérables à trouver du travail ou à conserver leur emploi pour maintenir leur participation au marché du travail restent faibles. La participation au marché du travail, en particulier pour les femmes, est également entravée par la disponibilité et l'utilisation insuffisantes de services abordables et de qualité en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, en particulier ceux âgés de moins de trois ans. Les possibilités de formules de travail souples sont également limitées, alors que soutenir l'emploi à temps partiel, par exemple, pourrait accroître la participation des parents de jeunes enfants au marché du travail.

(39) La Slovaquie est confrontée à d'importantes inadéquations des compétences dues, entre autres, au manque de travailleurs possédant des compétences vertes et numériques. Il convient à cet effet de déployer des efforts importants et ciblés en matière de perfectionnement des compétences et de reconversion professionnelle. Le pays compte un faible nombre de spécialistes des technologies de l'information et de la communication et une faible proportion d'étudiants inscrits dans les programmes de sciences, de technologies, d'ingénierie et de mathématiques. Dans le même temps, le système éducatif slovaque est confronté à plusieurs difficultés, dont la pénurie d'enseignants et la nécessité de mettre en place des programmes de formation des enseignants, un sous-financement chronique et un faible niveau de compétences de base chez les étudiants et les adultes. Depuis 2020, le risque de pauvreté et d'exclusion sociale augmente. Le taux de pauvreté infantile de la Slovaquie a dépassé la moyenne de l'Union en 2023 et reste élevé, même s'il s'est amélioré en 2024. D'importantes disparités régionales persistent, en particulier dans la région orientale du pays. Bien que des mesures soutenues par le plan pour la reprise et la résilience, le Fonds social européen plus et le Fonds européen de développement régional aient été prises pour réduire la ségrégation des Roms dans l'éducation et garantir un accès égal et inclusif à une éducation de qualité à tous les niveaux, les capacités de mise en œuvre au niveau local sont à la traîne, notamment en ce qui concerne les projets d'infrastructure.

(40) La solidité du système de soins de santé slovaque est mise à rude épreuve en raison d'une pénurie de professionnels de la santé et du vieillissement de ces derniers. Les effectifs sont inférieurs à la moyenne de l'Union et près d'un quart des infirmiers et infirmières sont proches du départ à la retraite. Les faibles efforts déployés pour stimuler l'inscription aux études médicales, améliorer les conditions de travail et moderniser les infrastructures exercent une pression supplémentaire sur les capacités du système. Les inefficacités structurelles dans les hôpitaux et le sous-financement persistant, en particulier dans le domaine des soins préventifs, qui n'ont reçu que 2,0 % du total des dépenses de santé en 2022, aggravent la situation. Les difficultés financières ont généré des dettes importantes et de longs retards de paiement dans les grands hôpitaux publics, sapant les efforts d'amélioration de l'efficacité. Le plan pour la reprise et la résilience a contribué quelque peu à améliorer l'accès aux services de soins de santé, ainsi que la coordination entre les différents niveaux de soins. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour renforcer l'offre de soins primaires et garantir un approvisionnement adéquat en produits médicaux et

infrastructures essentiels. En outre, les services de soins de longue durée restent sous-financés et plutôt limités, en particulier pour les personnes vulnérables. En raison du vieillissement de la population, les systèmes de soins de santé et de soins de longue durée sont confrontés à des problèmes de viabilité budgétaire à moyen et à long terme.

(41) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2025 que les États membres de la zone euro prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur plan pour la reprise et la résilience, pour mettre en œuvre la recommandation de 2025 concernant la politique économique de la zone euro. En ce qui concerne la Slovaquie, les recommandations nº 2, nº 3, nº 4, nº 5 et nº 6 aideront celle-ci à mettre en œuvre la première recommandation sur la compétitivité pour la zone euro. Les recommandations nº 1, nº 5 et nº 6 l'aideront à mettre en œuvre la deuxième recommandation pour la zone euro sur la résilience, et les recommandations nº 1, nº 3 et nº 6 l'aideront à mettre en œuvre la troisième recommandation pour la zone euro concernant la stabilité macroéconomique et financière énoncée dans la recommandation de 2025.

(42) Les recommandations formulées en vertu de l'article 6 du règlement (UE) nº 1176/2011 à la lumière du bilan approfondi réalisé par la Commission et de ses conclusions quant à l'existence de déséquilibres correspondent aux recommandations figurant aux points 1, 2, 3 et 5 ci-dessous. Les mesures mentionnées dans la recommandation nº 1 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées au marché du logement et à l'endettement des ménages. Les mesures mentionnées dans les recommandations nº 1, nº 2 et nº 5 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées au solde extérieur. Les mesures mentionnées dans les recommandations nº 1, nº 3, et nº 5 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées à la compétitivité. Les recommandations nº 1, nº 2, nº 3 et nº 5 contribuent à la fois à la correction des déséquilibres et à la mise en œuvre de la recommandation sur la politique économique de la zone euro, conformément au considérant 41,

RECOMMANDE que la Slovaquie s'attache, en 2025 et 2026:

1. à renforcer les dépenses globales et l'état de préparation en matière de défense, conformément aux conclusions du Conseil européen du 6 mars 2025; à respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le 21 janvier 2025, afin de mettre un terme à la situation de déficit excessif, tout en ayant recours à la clause dérogatoire nationale pour pouvoir augmenter les dépenses de défense; à rendre le dosage fiscal plus efficient, notamment en réduisant les facteurs qui dissuadent de participer au marché du travail et en donnant plus de poids aux impôts moins préjudiciables à la croissance, tels que la fiscalité environnementale et les impôts fonciers récurrents; à améliorer l'efficacité des dépenses, par la mise en place de revues des dépenses, par exemple; à continuer de renforcer le respect des obligations fiscales, notamment en poursuivant le passage de l'administration fiscale au numérique; à supprimer progressivement les mesures d'urgence de soutien à l'énergie en vigueur, et à veiller à ce que celles-ci visent à protéger les ménages et les entreprises vulnérables, à ce qu'elles soient financièrement réalisables et à ce qu'elles préservent les incitations en faveur des économies d'énergie; à soutenir l'offre de logements et à accroître le marché locatif en accélérant la construction de logements résidentiels et en favorisant le logement social, compte tenu des disparités régionales;

2. étant donné les délais applicables, en vertu du règlement (UE) 2021/241, pour l'achèvement en temps utile des réformes et des investissements, à accélérer la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU; à accélérer la mise en place du programme lié à la politique de cohésion (FEDER, FTJ, FSE + et FC), en s'appuyant, au besoin, sur les possibilités offertes par l'examen à mi-parcours; à utiliser au mieux les instruments de l'Union, y compris les possibilités offertes par le programme InvestEU et la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe», afin d'améliorer la compétitivité;

3. à mettre en place un environnement économique favorable par la création d'un environnement réglementaire plus prévisible, en améliorant le cadre pour une meilleure réglementation et en veillant à ce que l'analyse d'impact et la consultation des parties prenantes soient intégrées dans le processus législatif; à remédier à la fragmentation des structures de gouvernance, au moyen d'une réforme de la gouvernance locale, entre autres; à offrir des services publics de qualité grâce à une meilleure coordination et à une meilleure élaboration des politiques; à garantir la transparence et la concurrence dans les procédures de passation de marchés publics afin de promouvoir la bonne gouvernance et d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques, et à utiliser davantage de critères liés à la qualité et au coût du cycle de vie dans ces procédures; à renforcer le système judiciaire et à améliorer l'efficacité du système de lutte contre la corruption, notamment en veillant à ce que les enquêtes et les poursuites soient menées de manière adéquate, autonome et efficace dans les affaires de corruption à haut niveau, et à ce que les services de police et le ministère public soient dotés de capacités suffisantes et spécialisées;

4. à renforcer les infrastructures numériques, en comblant le déficit d'investissement dans la connectivité gigabit et en simplifiant la réglementation relative à la mise en place de ces infrastructures; à accroître l'adoption des technologies numériques, en particulier parmi les PME, en supprimant les goulets d'étranglement qui freinent leur mise en place; à améliorer la politique de recherche et d'innovation, en encourageant la coopération entre les entreprises et le secteur de la recherche et en révisant le régime d'incitations fiscales en faveur de la R&D pour soutenir davantage les PME;

5. à donner la priorité aux investissements soutenant la production propre et efficace d'énergie et l'utilisation de l'énergie et des ressources; à renforcer le cadre législatif en faveur des technologies vertes et des produits verts, et à encourager les investissements pour faire progresser la compétitivité industrielle et la diversification économique; à accélérer la diversification de l'approvisionnement en combustibles fossiles afin d'éliminer progressivement la dépendance à l'égard des sources d'approvisionnement russes; à accélérer le déploiement des énergies renouvelables, tout en rendant les procédures de raccordement des énergies renouvelables au réseau plus efficaces et moins contraignantes; à encourager de nouveaux investissements dans les réseaux, en particulier les réseaux électriques, ainsi que dans la décarbonation du secteur du chauffage; à appuyer la poursuite du développement de la mobilité à émissions nulles et la modernisation du réseau ferroviaire, en réformant la gouvernance des infrastructures ferroviaires nationales et en créant un cadre d'investissement spécifique; à renforcer la maîtrise du gaspillage de ressources, la réutilisation des déchets municipaux et des déchets d'emballages, ainsi que la préservation des ressources naturelles, et à augmenter la résilience dans le domaine de l'eau, en généralisant les solutions fondées sur la nature et en terminant la délimitation des zones naturelles protégées;

6. à renforcer la participation des groupes sous-représentés au marché du travail, et à introduire des formules de travail plus souples pour les personnes ayant des enfants; à accroître la disponibilité et l'utilisation de services abordables et de qualité en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, en particulier ceux âgés de moins de trois ans; à renforcer l'enseignement des compétences de base, y compris pour les enfants issus de milieux défavorisés, notamment des communautés roms marginalisées, tout en garantissant un accès égal et inclusif à une éducation de qualité à tous les niveaux; à intensifier les mesures stratégiques visant à fournir et à acquérir des aptitudes et des compétences, en offrant des possibilités de reconversion et de perfectionnement professionnels aux adultes, en investissant dans la formation des enseignants et en augmentant le nombre d'inscriptions aux programmes d'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques; à améliorer l'offre de soins primaires, en particulier pour les personnes vulnérables, et à élargir les mesures en matière de soins de santé préventifs; à renforcer la résilience du système de santé au niveau des produits médicaux essentiels, des infrastructures et du personnel de santé, en attirant et en retenant les travailleurs qualifiés, tout en veillant à la viabilité budgétaire du système de soins de santé; à mettre en place des services de soins de longue durée abordables et de qualité.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil
Le président